

**L'OPERATIONNALITE DES COMMISSIONS COMMUNALES D'AIDES ET DE SECOURS (CCAS) AUX INDIGENTS
BILAN DE LA REGION DU NORD, ALEAS ET CONTRAINTES**

I - ETAT DES LIEUX : CONFIGURATION DE LA DEMANDE D'ASSISTANCE RECUE DANS LES UTO

Structure	Nombre d'UTO	Nombre Demande reçues	Nombre de personnes prises en charge	Types d'assistance	Profil des personnes prises en charge	Montant alloué	Observation
Département de la Bénoué							
CESO	07	331	220	Assistance économique (appui en AGR) Assistance scolaire (kits scolaire, frais de scolarité ; placement scolaire) ; Assistance médicale (achat médicament..) Assistance alimentaire Assistance en appareillage Assistance juridique et administrative (démarches pour établissement des actes de naissance)	Personnes âgées Handicapées Orphelins Familles démunies Déplacés internes	2 800 000	Les demandes d'aides alimentaires, médicales sont sollicitées par les personnes âgées. Les orphélins quant à eux sollicitent des Assistances scolaires. Le montant alloué ne peut répondre à toutes les demandes sollicitées
SASO	07	714	580	Assistance économique (appui en AGR) Assistance scolaire (kits scolaire, frais de scolarité ; placement scolaire) ; Assistance médicale (achat médicament, examens, hospitalisation, actes médicaux...) Assistance alimentaire Assistance en appareillage	Personnes âgées Handicapées Orphelins Familles démunies Déplacés internes Enfant en situation de rupture familiale Malades chroniques Mineurs en conflit	00	

				Assistance juridique ,administrative et judiciaire (démarches pour établissement des CNIU, actes de naissance)	avec la loi		
Département du Mayo-Oulo							
CESO	03	59	36	Assistance financière Assistance médicale Goutte de lait Assistance scolaire Appareillage	Personnes âgées Elèves Handicapées Orphélins Personnes démunies	1 200 000	
Département du Mayo-REY							
CESO	04	132	80	Assistance économique Assistance financière Assistance alimentaire Assistance scolaire Assistance sanitaire Assistance juridique Assistance matérielle	Personnes âgées Elèves Handicapées Orphélins Personnes démunies	1 600 000	Longues procédures de décaissement Dotation insuffisante par rapport aux demandes Retard dans les dépôts de dossier
Département du Faro							
CESO	02	40	40	Assistance médicale Assistance scolaire Assistance alimentaire Appareillage	Personnes âgées Elèves Handicapées Orphélins Personnes démunies	800 000	
Total	CESO : 16 SASO : 07	CESO : 562 SASO : 714	CESO : 376 SASO : 580			6 400 000	

II- PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE : ACTIVITES PERMANENTES EN MATIERE DE COMPETENCES TRANS FERTEES ET EN COURS DE TRANSFERT AUX CTD

Structure	Nombre de CCAS tenus	Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes traitées/abouties	Montant alloué	Nature de la demande	Type de vulnérabilité
Bénoué						
	06	311	355	Aides et secours : 7 200 000 BIP : 1 3 000 000	- Aides en appareillage - Aides scolaires - Aides médicales - Aides alimentaires - Appui en AGR - Aides financières	- Peronnes handicapées - Orphelins - Personnes démunies - Malades indigents - Les sinistrés - Les déplacés - Sinistrés - Etablissements sociaux - Personnes âgées
Mayo-Louti						
	03	114	35	Aides et secours : 00 BIP : 5 000 000	- Aides en appareillage - Aides scolaires - Aides financières	- Peronnes handicapées - Orphelins - Personnes âgées - Personnes démunies
Mayo-Rey						
	03	118	102	Aides et secours : 1 800 000 BIP : 6 000 000	- Aides en appareillage - Aides alimentaires - Aides financières	- Peronnes handicapées - Personnes sinistrées - Les réfugiés -Orphelins - Familles indigentes
Faro						
Commune de Poli	00	00	00	00	00	00
Total	12	543	492	Aides et secours : 9 000 000 BIP : 24 0000 000	- Aides en appareillage - Aides scolaires	- Peronnes handicapées - Orphelins

					<ul style="list-style-type: none"> - Aides médicales - Aides alimentaires - Appui en AGR - Aides financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes démunies - Malades indigents - Les sinistrés - Les déplacés - Sinistrés - Etablissements sociaux - Personnes âgées
Le Département du faro n'a pas fourni des informations en ce qui concerne l'opérationnalité des CCAS						

Contraintes :

- Inexistence des Centres Sociaux dans certains Arrondissements ;
- Refus de se conformer à la réglementation en vigueur par certains Maires (collaboration avec le Centre Social territorialement compétent, tenue régulière des CCAS) ;
- Mauvaise interprétation du Décret N° 82/412 du 09 Septembre 1982 fixant les modalités octroi d'aides et secours de l'Etat (certains Maires plafonnent le montant des aides à 30 000 F CFA) ;

Aléas :

- Méconnaissance des textes en vigueur qui encadrent l'assistance aux PSV ;
- Modicité des appuis accordés aux PSV ;
- Mauvaise collaboration des magistrats municipaux et responsables de Centres Sociaux ;
- Lenteur dans le traitement des dossiers d'aides et secours ;
- Utilisation des ressources transférées à des fins politiques.

PROPOSITIONS :

- Création des Centres Sociaux dans tous les Arrondissements ;
- Mettre sur pied d'un mécanisme de contrainte pour le fonctionnement des CCAS ;
- Budgétiser les CCAS ;
- Planifier la tenue des CCAS et informer la tutelle des Communes ;
- Renforcer les capacités des magistrats municipaux et des travailleurs sociaux sur les procédures d'octroi d'aides et de secours ;
- Harmonisation des pratiques en matière d'aides et de secours ;